

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 5 juin 2012, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Boucher, Brigitte Collin, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Manon Giguère, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard, représentante du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Johanne de Villers, Hélène Roberge et Carole Vigneault.

EST AUSSI ABSENT : monsieur Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de madame la présidente, monsieur Marc-André Lehoux, vice-président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-177-06-12 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai et de la séance en ajournement du 22 mai 2012
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. **Points de décision** :
 - Secrétariat général***
 - 6.1. Demande de révision d'une décision touchant un élève / dossier du mois de mai
 - 6.2. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / dossiers du mois de juin (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012)
 - 6.3. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / dossiers du mois d'août (reporté à la séance en ajournement du 28 août 2012)
 - Service des ressources éducatives***
 - 6.4. Politique linguistique / adoption

Service des ressources matérielles

- 6.5. Préservation des éléments architecturaux ayant une connotation religieuse sur les édifices de la Commission scolaire des Patriotes / décision
- 6.6. Cession de terrain à Contrecoeur / amendement à la résolution no C-080-02-11

Service de l'organisation scolaire

- 6.7. Modification à l'acte d'établissement de l'école de la Chanterelle
- 6.8. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur
- 6.9. Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012)

Service des ressources humaines

- 6.10. Politique locale de gestion concernant le personnel cadre – révision / adoption (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012)

Service des ressources financières

- 6.11. Politique relative aux frais de déplacement et de représentation / adoption
- 6.12. Budget des établissements 2012-2013 / approbation (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012)
- 6.13. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / adoption (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012)

Direction générale

- 6.14. Motion de remerciements et de félicitations (reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012)

7. Point d'information :

Direction générale

- 7.1. Demandes de nouveaux programmes en formation professionnelle / état de situation
- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
 - 12.2. Parole aux autres commissaires
- 13. Ajournement de la séance au 26 juin 2012 à 19 h 30 et au 28 août 2012 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI ET DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 22 MAI 2012

C-178-06-12 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2012, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-179-06-12 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'approuver le procès-verbal de la séance en ajournement du 22 mai 2012, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Marc-André Lehoux explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Mesdames Brigitte Caron et Anne Lebrun s'expriment conjointement sur la problématique des transferts d'élèves à l'école Au-Fil-de-l'Eau à Mont-Saint-Hilaire. Elles déposent une pétition portant sur une demande de trouver des solutions à court terme pour scolariser tous les élèves de Mont-Saint-Hilaire dans leur ville. Elles font lecture de l'énoncé de cette pétition et font valoir leur suggestion qu'un comité spécial soit constitué pour trouver conjointement avec la ville des locaux temporaires dès cet été.

Elles soulignent que la même présentation a été faite au conseil municipal la veille.

Tour à tour, plusieurs parents prennent la parole pour les appuyer.

Monsieur Marc-André Lehoux explique que les commissaires sont sensibles à la préoccupation des parents sur cette question des transferts d'élèves. Il explique que, de façon générale mais également dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire, la Commission scolaire tente de réduire au minimum les transferts. La CSP a déjà demandé l'an dernier au MELS la construction d'une nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire, et le Conseil des commissaires s'apprête à renouveler cette demande cette année. Malheureusement, ce sera le statu quo pour 2012-2013, l'organisation scolaire pour 2012-2013 ne pourra pas être modifiée.

La CSP étudiera les possibilités de changement à l'organisation scolaire 2013-2014 prenant en compte la nécessité d'accueillir les élèves dans des locaux adéquats.

- Madame Christine Vanasse, mère d'un enfant à la maternelle, intervient sur la question du calcul de la distance qui détermine les élèves marcheurs. Elle fait part de la problématique des chemins piétonniers et des pistes cyclables.

Monsieur Joseph Atalla explique le mode de calcul établi dans le cadre de la politique actuelle.

- Madame Yannick Arbour intervient également sur la question des transferts d'élèves et fait part de la situation particulière de son enfant. Elle demande des clarifications sur l'application de la Politique.

Messieurs Joseph Atalla et Claude Sasseville apportent des explications. M. Sasseville fera un suivi sur ce cas particulier.

- Messieurs Richard Laplante et Jean-Pierre Pelletier interviennent conjointement pour réitérer leur demande d'entente extraterritoriale avec une autre commission scolaire en lien avec un programme de Sport-études (hockey), et ils font valoir leurs arguments. Ils contestent la conclusion de l'avis du Protecteur de l'élève à ce sujet, avis qui a été transmis aux commissaires pour la présente séance.

- Madame Kathleen Jacques intervient sur la question de la collection de vêtements à l'école secondaire De Mortagne.

Elle invite les commissaires à prendre acte des constats notés à l'avis du Protecteur de l'élève qu'ils ont reçu et d'assurer l'application des recommandations.

Monsieur Lehoux rappelle que tel qu'il a été dit à la séance du Conseil du 1^{er} mai dernier, des mesures ont déjà été prises et la direction de l'école et le conseil d'établissement ont été rencontrés.

- Monsieur Stéphane Bérubé, se faisant le représentant d'un groupe de parents de Saint-Basile-le-Grand, s'enquiert de l'état du dossier de la demande d'agrandissement de l'école de la Mosaïque.

Monsieur Lehoux explique que la CSP est toujours en attente d'une réponse du MELS. Il confirme que la CSP et la Ville ont convenu d'une entente pour l'utilisation d'un local.

- Madame Michelle Demers intervient à son tour sur la question des transferts d'élèves à l'école Au-Fil-de-l'Eau. Elle demande à la CSP de mieux outiller les parents pour les aider à prendre une décision dans le choix d'une nouvelle école en cas de transfert.

6. POINTS DE DÉCISION

Secrétariat général

6.1 Demande de révision d'une décision touchant un élève / dossier du mois de mai

Huis clos

C-180-06-12 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 45.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-181-06-12 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 28.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de révision d'une décision de classement

Considérant la demande de révision datée du 24 janvier 2012 et reçue le même jour, par laquelle les demandeurs contestent la décision de la direction de l'école de leur enfant de classer leur fils dans une classe spécialisée pour les élèves présentant un trouble du comportement afin de terminer l'année scolaire 2011-2012;

Considérant les démarches effectuées par le personnel de l'école et de la Commission scolaire depuis le dépôt de la demande de révision des parents;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 24 mai et qu'il a entendu le directeur et le technicien en éducation spécialisée de l'école ainsi que les demandeurs, soit le père et la mère de l'enfant;

Considérant les informations transmises par les parents et le personnel de l'école;

Considérant l'ensemble des interventions réalisées auprès de l'enfant par l'équipe école;

Considérant l'amélioration du comportement de l'enfant lors de son passage antérieur dans une classe spécialisée pour les élèves présentant des troubles de comportement;

Considérant le besoin du jeune d'avoir un suivi plus individualisé et constant;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision;

C-182-06-12 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision rendue par le directeur de l'école concernant l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-021-06-12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / dossiers du mois de juin

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012.

6.3 Demandes de révision d'une décision touchant un élève / dossiers du mois d'août

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 août 2012.

Service des ressources éducatives

6.4 Politique linguistique / adoption

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des commissaires.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis positifs de toutes les instances concernant la *Politique linguistique*;

Considérant l'obligation ministérielle de produire une telle Politique;

C-183-06-12 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'adopter la *Politique linguistique* telle qu'amendée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.5 Préservation des éléments architecturaux ayant une connotation religieuse sur les édifices de la Commission scolaire des Patriotes / décision

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Les membres du Conseil commentent le dossier.

Monsieur Jean-François Rabouin fait part de ses réserves et annonce son intention de voter contre la proposition.

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, apporte des précisions additionnelles.

Considérant que certains édifices appartenant à la Commission scolaire des Patriotes comportent des éléments architecturaux ayant une connotation religieuse;

Considérant que lors des travaux effectués sur ces édifices, il peut être nécessaire de retirer l'un ou l'autre de ces éléments, de façon temporaire ou définitive, et qu'il importe alors de déterminer si l'élément en question sera préservé ou non;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est sensible à la nécessité de préserver, autant que faire se peut, les éléments qui composent le patrimoine historique et l'héritage religieux du Québec;

Considérant que les édifices ou immeubles appartenant à la Commission scolaire des Patriotes peuvent lui avoir été vendus ou cédés par une fabrique, une municipalité ou un autre organisme, à charge de respecter certaines conditions, dont le maintien de certains éléments architecturaux;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit s'assurer de gérer de façon efficiente les fonds publics qui lui sont confiés et, pour ce faire, de prendre des décisions ayant comme première préoccupation la réussite de ses élèves;

Considérant que lors de travaux de réfection, il peut être possible d'obtenir des subventions gouvernementales afin de financer la réfection de certains éléments architecturaux ayant une valeur historique ou religieuse particulière;

C-184-06-12 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que la décision de préserver ou non un élément architectural ayant une connotation religieuse lors de travaux sur un édifice appartenant à la Commission scolaire des Patriotes, soit d'abord guidée par des considérations de nature patrimoniale, à moins que la préservation de l'élément en question ne nécessite une dépense trop importante en fonction des budgets disponibles, eu égard à toutes les circonstances.

Monsieur Jean-François Rabouin demande le vote.

Votent pour : 20

Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur Jean-François Rabouin demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

6.6 Cession de terrain à Contrecoeur / amendement à la résolution no C-080-02-11

Monsieur Dominic Arpin présente ce dossier.

Considérant l'adoption de la résolution C-080-02-11 à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 1^{er} février 2011;

Considérant que la résolution ne comporte pas de mandataires pour la signature de l'acte de cession des lots à la Ville de Contrecoeur;

C-185-06-12 Il est proposé par monsieur Gino Le Brasseur :

D'amender la résolution C-080-02-11 pour y ajouter à la fin le paragraphe suivant :

« D'autoriser la présidente et le directeur général à signer l'acte de cession desdits lots à la Ville de Contrecoeur, pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.7 Modification à l'acte d'établissement de l'école de la Chanterelle

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

Considérant la résolution numéro C-163-05-12 par laquelle l'acte d'établissement de l'école de la Chanterelle était modifié pour lui permettre d'accueillir des élèves de l'éducation préscolaire en 2012-2013;

Considérant l'annulation de plusieurs inscriptions à l'éducation préscolaire à l'école Jacques-Rocheleau/Saint-Basile pour l'année scolaire 2012-2013;

Considérant que l'école Jacques-Rocheleau/Saint-Basile est en mesure d'accueillir l'ensemble des élèves de l'éducation préscolaire de Saint-Basile-le-Grand, en 2012-2013;

Considérant la décision du Comité de travail de gestion de l'annexe B du secteur de Saint-Basile-le-Grand;

C-186-06-12 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle de retirer l'éducation préscolaire des services éducatifs offerts qui sont mentionnés sur l'acte d'établissement de l'école de la Chanterelle pour l'année scolaire 2012-2013.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur

Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier.

Considérant l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'une commission scolaire doit organiser les services éducatifs pour les personnes relevant de sa compétence ou, si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une autre commission scolaire avec laquelle elle a conclu une entente, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves;

Considérant l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, entre autres, qu'avant la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire pour la prestation de services d'enseignement, la commission scolaire d'origine doit consulter les parents de chaque élève ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission scolaire doit consulter le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que, depuis 1998-1999, tous les sondages tenus sur le sujet auprès des parents des élèves visés résidant à Contrecoeur ont été largement favorables à la scolarisation de ces élèves par la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant les impacts financiers, administratifs et politiques reliés à la décision à prendre;

Considérant la recommandation unanime des membres du Comité de soutien à la mission;

C-187-06-12 Il est proposé par monsieur Gino Le Brasseur :

- de procéder, à l'automne 2012, à la consultation des parents des élèves de 6^e année et de la 1^{re} à la 4^e secondaire résidant à Contrecoeur sur les deux options suivantes :
 1. Renouvellement, pour une année, de l'entente de scolarisation avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy;
 2. Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes;
- de statuer, au plus tard, le 21 décembre 2012, sur le renouvellement, pour l'année scolaire 2013-2014, de l'entente de scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur par la Commission scolaire de Sorel-Tracy;
- de procéder annuellement à l'évaluation des conditions entourant la scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur pour la durée du statu quo.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012.

Service des ressources humaines

6.10 Politique locale de gestion concernant le personnel cadre – révision / adoption

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012.

Service des ressources financières

6.11 Politique relative aux frais de déplacement et de représentation / adoption

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les modifications proposées à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*;

Considérant que les modifications à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation* ont fait l'objet d'une consultation;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

C-188-06-12 Il est proposé par madame Peggy Black d'adopter les modifications apportées à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation* telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Budget des établissements 2012-2013 / approbation

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012.

6.13 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2012-2013 / adoption

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012.

Direction générale

6.14 Motion de remerciements et de félicitations

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 26 juin 2012.

7. POINT D'INFORMATION :

Direction générale

7.1 Demandes de nouveaux programmes en formation professionnelle / état de situation

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente un état de situation sur les demandes de la CSP pour de nouveaux programmes en formation professionnelle.

Monsieur Joseph Atalla apporte des précisions additionnelles. Il souligne le grand progrès accompli dans ce dossier par la CSP dans le contexte de la concertation régionale en formation professionnelle en Montérégie.

Les membres du Conseil font part de leur appréciation.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Un huis clos a été tenu sur les avis du Protecteur de l'élève en début de séance en même temps que le huis clos sur le point 6.1 afin d'être efficient dans le déroulement de la séance.

C-189-06-12 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier no P230412-102 daté du 31 mai 2012.

De donner suite aux recommandations no 1, 2 et 3 qui y sont formulées en mandatant la Direction générale de faire les interventions requises et d'en faire rapport au Conseil des commissaires ultérieurement.

De ne pas retenir la recommandation no 4 de l'avis telle que formulée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-190-06-12 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier no P230412-105 daté du 31 mai 2012.

Madame Peggy Black demande le vote.

Votent pour : 20

Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Mesdames Reine Cossette et Peggy Black demandent d'inscrire leur dissidence au procès-verbal.

10. PAROLE AU PUBLIC

Messieurs Richard Laplante et Jean-Pierre Pelletier font part de leur déception suite à la décision des commissaires dans le dossier concerné par l'avis du Protecteur de l'élève no P230412-105 ci-haut mentionné.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Néant.

12.2 Parole aux autres commissaires

- Monsieur Jean-François Rabouin fait part de son appréciation du Sommet sur l'éducation publique tenu à Québec la semaine dernière sous l'égide de la FCSQ à qui il rend hommage pour l'organisation et la tenue de cet événement rassembleur. Il déplore cependant l'absence du MELS et de représentants du gouvernement du Québec.
- Tour à tour, madame Peggy Black et messieurs Gaëtan Labelle et Alain Langlois font part également de leur appréciation de ce Sommet. M. Langlois souligne l'adoption de la Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec et il en énonce le contenu.
- Monsieur Gaëtan Marcil souligne la première collation des grades des élèves de 5^e secondaire à l'école secondaire le Carrefour à Varennes et il félicite le personnel de l'école pour la tenue de cet événement mémorable.
- Monsieur Gaëtan Labelle souligne sa participation aux rencontres de la CRÉ.
- Monsieur Marc-André Lehoux invite tous les commissaires à répondre au questionnaire visant à faire le bilan des travaux du Conseil pour 2011-2012.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-191-06-12 À 23 h 09, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 26 juin 2012 à 19 h 30 et au 28 août 2012 à 20 h.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vice-président

Secrétaire général

AG/df